



Malfacons procedures pour futurs expatriés

Par **laliethom**, le **09/11/2011** à **19:07**

Bonjour à tous et à toutes!rnrnCe qui devait arriver arriva on m'a bien eu!!!rnrnJ'expose le problème:rnrnJe décide de faire appel (pour mes travaux de rénovation) à un entrepreneur exerçant plusieurs corps de métier...je croyais faciliter les choses...rnrnDevis signé en juin 2010!rnrnIl arrive quelque peu en retard pour faire les travaux: mars 2011!rnrnEh oui on n'avait pas vu qu'il avait retiré volontairement la date convenue quand on a signé!!!!rnrnEnsuite il annonce 8 semaines de travaux(accord verbaux je sais on a été très con pour le coup)au final 8 mois de travaux avec nécessité de trouver un logement temporaire...et bien sûr c'est mal fait!rnrnAlors jusqu'à là c'est gérable sauf que dans 4 semaines nous sommes expatriés aux USA qu'on devait vendre la maison avant de partir(du moins la mettre en vente!!!).rnrnLes malfaçons concernent surtout l'aménagement de comble environ 60 m², qui de ce fait sont totalement condamnés pour le moment!!la chape polystyrène qui a été coulé est fissurée à de multiples endroits elle n'est pas droite bref un carnage!!!rnrnJ'ai fait constater par huissier et je ne sais pas ce que je dois faire pour assurer mes arrières avant d'envoyer la mise en demeure....rnrnje voudrais ne rien oublier car cette affaire sera gérée par procuration!!!!rnrnEt pour couronner le tout c'est à ce moment là qu'on regarde de près nos contrats et rien ne couvre nos recours juridiques!!!!bonjour la facture!!!aidez moi svp je panique et je stresse!!!